

financière 1964-1965, c) quelle a été la contribution fédérale totale et la contribution fédérale par programme, pour chaque province, pour l'année financière 1964-1965?

(Le document est déposé.)

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pu trouver au *Feuilleton* la question n° 277 marquée d'un astérisque. Pourrions-nous savoir le numéro de la question à laquelle on a répondu aujourd'hui?

M. Béchard: Il s'agit de la question n° 277.

• (3.10 p.m.)

L'HABITATION

LA PRÉSUMÉE CRISE ACTUELLE—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre afin de lui permettre de discuter d'une affaire précise d'une importance publique pressante, en vertu de l'article 26 du Règlement. Le sujet auquel je fais allusion figurera dans la motion, si l'on fait droit à ma demande.

Voici:

...l'aggravation de la crise qui sévit actuellement dans l'industrie de la construction domiciliaire par suite de la négligence du gouvernement à fournir les fonds nécessaires;

la négligence du gouvernement qui refuse de reconnaître certaines priorités en vue de satisfaire aux besoins des citoyens d'une façon générale;

la pénurie de plus en plus inquiétante de logements, surtout pour les familles à faible revenu;

l'augmentation alarmante du coût des habitations, occasionnée par la pénurie de logements et aggravée par la politique du gouvernement qui maintient la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction;

et les conséquences néfastes sur la main-d'œuvre spécialisée et qualifiée au sein de l'industrie du bâtiment.

M. l'Orateur: Le député d'Esquimalt-Saanich aurait-il l'obligeance d'éclairer la présidence et la Chambre quant à l'urgence du débat? Je me permets d'avertir le député et les autres qui voudraient se prononcer que la question dont la Chambre est saisie présentement est celle de l'urgence du débat et non de l'urgence du sujet de la motion proposée.

M. Chatterton: Monsieur l'Orateur, je vais tâcher de m'en tenir scrupuleusement à la question de l'urgence du débat et m'efforcer d'observer le Règlement. Nous escomptions tous, de même qu'une foule de Canadiens d'un bout à l'autre du pays et l'industrie du bâtiment, je le sais, qu'aujourd'hui le premier ministre ou le ministre du Travail prendrait

[M. Davis.]

la parole à l'appel des motions pour traiter de la grave question que pose au pays la pénurie de logements.

On ne l'a pas fait, bien que, depuis l'ajournement de la Chambre, il y a onze semaines, un grand nombre d'associations aient fait des démarches auprès du gouvernement au sujet de cette importante question. Dans l'interval, en outre, le Conseil économique du Canada a présenté son Quatrième exposé annuel, où il est dit qu'il faudrait construire cette année, semble-t-il, de 180,000 à 190,000 logements. De plus, d'après les estimations que j'ai pu obtenir, tout porte à croire qu'on sera à court, pour cette année seulement, de 30,000 à 40,000 habitations.

Ce qui fait aussi ressortir le caractère urgent de la situation, c'est que depuis l'ajournement de la Chambre, il y a onze semaines, les frais de la construction domiciliaire se sont manifestement accrus à une vive allure, en raison surtout de la pénurie de logements qui est largement attribuable aux politiques du gouvernement. Comme il y a plusieurs acheteurs pour chaque maison, le coût des habitations a augmenté très sensiblement. Ainsi, selon les chiffres que j'ai en main, le coût d'une nouvelle maison ordinaire, dans la région de Toronto, s'est accru de plus de \$5,000 depuis l'an dernier.

Le Bureau fédéral de la statistique révèle qu'entre août 1966 et août 1967, l'indice des prix à la consommation, pour le logement, y compris l'abri et l'habitation, est passé de 145 à 152.2. C'est une augmentation de 7.2 points du coût du logement au cours de l'année se terminant en août dernier. Toutefois, nous n'avons pas eu l'occasion de discuter la question au cours des onze dernières semaines.

Le troisième fait que je soumets à la Chambre quant à l'urgence, c'est qu'en dépit des avertissements explicites du Conseil économique dans ses rapports antérieurs et dans son exposé annuel le plus récent—le quatrième où certaines observations sont presque sensationnelles en dépit du ton mesuré du Conseil économique—il n'y a aucun article inscrit au *Feuilleton* qui permettrait aux députés de discuter cette affaire atteignant des proportions catastrophiques, c'est-à-dire la pénurie d'habitations et le coût élevé du logement. (*Applaudissements*)

Des millions de Canadiens éprouvent, j'en suis sûr, la plus profonde déception en constatant que le cabinet ne fait aucune proposition claire en vue de résoudre ou même d'améliorer cette situation. Au cours des onze dernières semaines, nous avons lu les déclarations du ministre du Travail, malheureusement absent. Sauf erreur, il parle encore aujourd'hui des problèmes du logement dans l'Ouest,